

PROGRAMME DE FORMATION INITIALE (BNSSA) BREVET NATIONAL DE SECURITE ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE

7 jour - 35 heures de face à face pédagogique

Public visé

Toute personne désirant être affectée à la sécurité et la surveillance :

- principalement des zones de baignade aménagées d'accès public et gratuit, en bord de mer ou près des plans d'eau,
- à titre dérogatoire et secondaire, d'un établissement d'accès payant (piscine)

Pré-requis

- Avoir 17 ans révolus au jour de l'examen
- Etre titulaire du PSE1 minimum
- Etre reconnu apte médicalement

Objectifs pédagogiques

Le B.N.S.S.A. permet de surveiller des piscines privées, des plages publiques ou privées, et d'assister les Brevets d'Etat d'éducateur sportif option activités de la natation (B.E.E.S.A.N.) dans la surveillance des piscines publiques.

Cette formation peut s'étaler sur plusieurs mois pour les non nageurs et sur quelques semaines pour les nageurs confirmés. Cette formation prépare le futur sauveteur aux épreuves de natation, aux techniques de sauvetage, aux épreuves de réglementations et de secourismes (PSE1 et PSE2).

Description / Contenu

Théorie et réglementation :

- surveillance et responsabilités
- les lieux de surveillance
- la réglementation nautique
- la prévention des noyades
- l'organisation des secours
- le vent et la mer

Techniques de sauvetage aquatique :

- approche du noyé
- prise de la victime au fond
- remontée à la surface
- maintien de la victime
- remorquage
- sortie de l'eau
- parades aux prises du noyé

Déroulement de l'examen

Epreuve n° 1 : Elle consiste en un parcours de sauvetage aquatique en continu de 100 mètres, en bassin de natation, comprenant :

- un départ du bord du bassin ou d'un plot de départ, suivi de 25 mètres nage libre en surface ;
- deux parcours de 25 mètres, comprenant chacun 15 mètres en immersion complète sur un trajet défini (matérialisé au fond et sur les bords), sans que le candidat ne prenne appui ;

39 Lotissement Cotonnerie 97240 François ☎ 05 96 54 37 46 📠 06 96 19 07 00

Mail : contact@ffss972.fr

Agréée sécurité civile – APE : 9499Z

SIRET : 848 416 145 00011 SIREN : 848 416 145

Association loi 1901 agréée auprès de la Préfecture pour les formations aux premiers secours





www.ffss.fr



ffss972.fr

CT PROG FORM INIT BNSSA 03/2021-1

- une plongée dite « en canard », suivie de la recherche d'un mannequin qui repose entre 1,80 mètre et 3,70 mètres de profondeur ; le candidat remonte le mannequin en surface, puis le remorque sur 25 mètres, visage hors de l'eau.
- Pour être jugé apte, le candidat doit réaliser l'épreuve, dans les conditions prescrites ci-dessus, en moins de :
- 2 minutes et 40 secondes inclus, lors de l'examen
- 3 minutes, lors de la vérification de maintien des acquis

Epreuve n° 2 : Elle consiste en un parcours de sauvetage avec palmes, masque et tubas, en continu de 250 mètres, en bassin de natation :

- au signal du départ de l'épreuve, le candidat s'équipe dans ou hors de l'eau ;
- le candidat parcourt 200 mètres en palmes, masques et tuba en touchant le mur à chaque virage.

A la fin du parcours de nage, il doit effectuer une immersion pour rechercher un mannequin situé à 5 mètres maximum du bord du bassin.

Epreuve n° 3 :

- le sauvetage d'une personne qui simule une situation de détresse se situant à 15 mètres au moins et 25 mètres au plus du bord ;
- la victime saisit le sauveteur de face ; après s'être dégagé de la situation, le sauveteur transporte la victime vers le bord en sécurité ; pendant le parcours le sauveteur rassure la victime ;
- le sauveteur sort la victime de l'eau sans utiliser les échelles ou tout autre moyen matériel ;
- après avoir sécurisé la victime, le candidat effectue une vérification des fonctions vitales et ensuite, il explique succinctement sa démarche.

Le candidat effectue l'épreuve en short et tee-shirt. Le port d'une combinaison, lunettes de piscine, masque, pince nez ou tout autre matériel n'est pas autorisé.

Pour être déclaré apte, le candidat doit réaliser correctement l'ensemble de l'épreuve.

Un délai minimum de 10 minutes de récupération doit être laissé au candidat avant de prendre part à une autre épreuve.

Epreuve n° 4 : Elle consiste en un questionnaire à choix multiple (QCM) d'une durée maximale de 45 minutes durant lequel les questions posées doivent permettre d'appréhender les connaissances du candidat dans les domaines réglementaires et pratiques, faisant l'objet de diverses réglementations édictées par plusieurs départements ministériels. La notation se fait sur un total de quarante points. Pour être déclaré apte, le candidat doit avoir obtenu une note supérieure ou égale à 30.

Moyens et supports pédagogiques

- Entraînements en piscine ou en mer
- Contenu théorique : réglementation, techniques de secourisme, préparation au QCM de connaissance lié au sauvetage aquatique, milieu professionnel
- Contenus proposés en présentiel, suivi et accompagnement personnalisé
- Mobilisation d'outils et méthodes pédagogiques : Pédagogies actives et accompagnées, travaux de groupes, support de formation

Modalités d'évaluation et de suivi

A la fin de la formation :

- Attestation d'assiduité à la formation (permettant de se présenter à l'examen du BNSSA),
- Une évaluation finale : réalisation des 3 épreuves physiques de l'examen du BNSSA, et réalisation de tests physiques d'entrée au BPJEPS AAN (pour les candidats inscrits en Pré-qualification).

39 Lotissement Cotonnerie 97240 François ☎ 05 96 54 37 46 📞 06 96 19 07 00

Mail : contact@ffss972.fr

Agréée sécurité civile – APE : 9499Z

SIRET : 848 416 145 00011 SIREN : 848 416 145

Association loi 1901 agréée auprès de la Préfecture pour les formations aux premiers secours